ASSOCIATION MELESSE PING

***n° asso** : W353011045 - **n° agrément sport** : 14 S 35 01*

INSCRIPTION 2026-2027 (adulte)

NOM & Prénom : . . . . . .

Nom de naissance, *(si différent)* **: . . . . . .**

Date de naissance : . . . . . Lieu de naissance :. . . . . .

N° de licence *(si renouvellement)* **: . . . . . .**

Adresse personnelle complète : . . . . . .

. . . . . .

Téléphones : ☎ . . . . . .

Adresse E-mail : . . . . . .

Personne à joindre en cas d'accident (OBLIGATOIRE) :

1- Nom, Prénom : . . . . . Téléphone : . . . . . .

Médecin traitant : . . . . . Téléphone : . . . . . .

- 1 - Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance de la FFTT(1). Disponibles à la salle ainsi que sur les sites www.fftt.com et www.melesseping.net. Je souscris le contrat de base.
(1) – Le contrat de base, lié à la licence, couvre les risques de responsabilité civile. Des extensions payantes, pour des garanties complémentaires (dommages corporels), vous sont proposées dans le document FFTT. Nous contacter.

Garanties accordées par l'assurance FFTT MAIF / Résumé des garanties

- 2 - J'autorise le club à utiliser pour son site internet, ses réseaux sociaux et son usage interne les photos et/ou les vidéos prises au cours de l'activité. J'ai bien noté que je peux à tout moment faire retirer ces photographies en m'adressant au Président de l'association ☐ **OUI** ☐ **NON**

Signature :

Pièces à fournir :

● La FFTT nous informe, d'un changement dans les règles de « certification médicale », pour la prise des licences de la saison 2026-2027. Les modalités pratiques ne sont pas encore toutes connues à ce jour.

Le changement principal est le remplacement du questionnaire de santé « adulte » par un « Parcours de Prévention Santé ». Le « Parcours de Prévention Santé » est un dispositif de sensibilisation en ligne sur la prévention santé et la pratique sportive. Il sera accessible à partir de l'espace « Mon Espace Licencié ». **Une communication spécifique sera faite ultérieurement.**

● Règlement :
- Chèque ou Virement ☐
- Chèques vacances ☐
- Espèces ☐
- Coupons ANCV ou autres (1) ☐

(1) Des coupons ANCV ou autres formes d'aide peuvent être proposés par les comités d'entreprise. (Voir auprès de ces organismes pour les conditions et modalités d'attribution).

Tarifs cotisation

Loisir:
100 € ☐

Compétition:
130 € ☐

Inscription Critérium fédéral (individuel)
Inscription en septembre
34 € Senior/Vétéran ☐
(prix coûtant)

Dossier d'inscription à retourner à Florent Loret : florent.loret@sfr.fr /06.08.75.85.95
ou à un autre dirigeant (membre du CA)

<u>Certificat médical pour le</u>

<u>COMITE D'ILLE ET VILAINE DE TENNIS DE TABLE</u>

<u>13b Avenue de Cucillé 35065 RENNES Cedex</u>

Je soussigné, Docteur : . . . . . N° d'Ordre (ADELI) : . . . . . .

Certifie avoir examiné:

NOM : . . . . . Prénom : . . . . . .

Né(e) le : . . . . . Club : MELESSE PING.

Et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.

Signature et cachet du médecin Le ……. / ……. / 2026

En cas de paiement par virement bancaire, voici le Relevé d'Identité Bancaire du club Melesse Ping :
MERCI D'INDIQUER LES ***<u>NOM ET PRÉNOM DE L'ENFANT</u>*** *CONCERNÉ en* ***MOTIF DU VIREMENT***

Crédit Mutuel de Bretagne

Titulaire du compte : MELESSE PING

Domiciliation : CCM MELESSE – LA MEZIERE
Devise : EUR

Relevé d'Identité Bancaire

RIB	*Banque*	*Guichet*	*N° de compte*	*Clé*
	15589	*35165*	*02729882640*	*78*

IBAN FR76 1558 9351 6502 7298 8264 078
BIC CMBRFR2BARK

Evolution certificat médical - 2026/2027

La FFTT nous informe, d'un changement dans les règles de « certification médicale », pour la prise des licences de la saison 2026-2027.

Les modalités pratiques ne sont pas encore toutes connues à ce jour.

Le changement principal est le remplacement du questionnaire de santé « adulte » par un « Parcours de Prévention Santé ». ***Le « Parcours de Prévention Santé » est un dispositif de sensibilisation en ligne sur la prévention santé et la pratique sportive.***

Il sera accessible à partir de l'espace « Mon Espace Licencié ». Une communication spécifique sera faite ultérieurement.

======

Extrait de la « Circulaire administrative et financière - Saison 2026/2027 »

https://www.fftt.com/doc/administratif/documents/2026-06-12-FFTT-cadm2026-2027-V2.pdf

5) – Certification médicale

Règlement médical fédéral - Voir chapitre III du règlement médical. Les différents cas présentés ci-dessous concernent les licences Dirigeant, Compétition, Loisir et Liberté.

- **Les différents cas pour les licenciés de plus de 65 ans**
  - **a.** Présenter un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence.
    Dans ce cas, la mention **« En règle avec la certification médicale »** sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entrainement et en compétition. Ce certificat sera valide jusqu'au prochain changement de catégorie d'âge Vétéran s'il est suivi de renouvellements continus via l'attestation de suivi d'un Parcours de Prévention Santé (PPS) décrite dans le cas **b.** Un certificat médical non renouvelé la saison suivante par l'attestation décrite en cas **b.** perd sa validité. Il faudra alors fournir un nouveau certificat médical datant de moins d'un an. Un même certificat médical ne peut pas être utilisé après un changement de catégorie d'âge avec l'attestation décrite en cas **b**.
  - **b.** Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié » et avoir fourni lors de son accession à la catégorie Vétéran ou lors d'un changement de catégorie d'âge Vétéran, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.
    Dans ce cas, la mention **« En règle avec la certification médicale »** sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entrainement et en compétition.
  - **c.** L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention **« Sans pratique sportive »** sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les parents ou accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc….
- **Les différents cas pour les licenciés majeurs de 18 à 64 ans**
  - **a.** Présenter une attestation certifiant qu'il a complété un Parcours de Prévention Santé (PPS) valide pour la saison en cours. Pour obtenir cette attestation, l'adhérent devra avoir suivi de manière complète le module en ligne accessible sur son « espace Licencié ». Dans ce cas, la mention **« En règle avec la certification médicale »** sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entrainement et en compétition.
  - **b.** Présenter, notamment s'il n'a pas pu ou souhaiter accéder au terme de son Parcours de Prévention Santé (PPS), un certificat de non contre-indication à la pratique du tennis de table ou du sport datant de moins d'un an à la date de la prise de licence. Dans ce cas, la mention **« En règle avec la certification médicale »** sera inscrite sur la licence. Le licencié pourra avoir une pratique sportive à l'entrainement et en compétition.
  - **c.** L'adhérent ne présente aucun des documents indiqués ci-dessus. Dans ce cas, la mention **« Sans pratique sportive »** sera inscrite sur la licence. Le licencié ne pourra pas avoir de pratique sportive du tennis de table, ni à l'entraînement, ni en compétition. Ce cas est réservé aux non-pratiquants tels que les accompagnateurs qui encadrent des équipes, aux dirigeants non-joueurs etc….